

L'an deux mille huit, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 19 Décembre à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 11/12/08.

ORDRE DU JOUR :

- Opérations de fin d'année
- Divers

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf Mrs GAILLARD Éric et YUNG Christian, excusés.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

EAU :

L'analyse du 28/11/08, qui a été affichée au lieu habituel, conclut à une eau respectant les exigences de qualité réglementaires.

TRAVAUX :

• Installation du panneau Nooba :

Mr FAYS Didier se charge de l'installer du panneau Nooba à l'emplacement décidé lors du dernier Conseil Municipal.

• Statue de la Vierge :

Lors d'un accident survenu au Fond de Fosses, la statue de la Vierge de la famille PETIT a été cassée. Des recherches ont été engagées pour retrouver les héritiers de cette famille. Si ces recherches sont vaines, le conseil Municipal prendra la responsabilité d'engager ces travaux qui seront couverts par l'assurance de la personne qui a eu cet accident ainsi que par celle de l'UDAM, le gestionnaire de la voirie.

En effet, cette statue fait partie du paysage depuis plus de 50 ans et a doucement pris place dans l'existence des passants comme un élément du patrimoine qui sert de point de repère tant aux promeneurs qu'aux besoins de situation.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

BOIS :

1- Prix du bois (menus produits forestiers) :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix des menus produits forestiers à réaliser en forêt communale.

Au vu des coûts présentés par l'ONF, de l'évolution de l'exploitation suite à la tempête, l'Assemblée propose de fixer à 3,00 € TTC le prix du stère de menus produits forestiers. Ce tarif est mis au vote et est adopté par 7 voix pour et 2 voix contre. À compter du 1/1/09, le prix du stère de menus produits forestiers réalisé dans les bois communaux d'URUFFE est donc fixé à 3,00 € HT.

Mr DELCROIX Jean-Claude, Adjoint au bois, annonce que l'exploitation de menus produits forestiers devra faire l'objet d'une nouvelle réglementation et probablement d'un réajustement du prix dans les années à venir.

2- Menus produits forestiers :

En raison d'un grand nombre de personnes inscrites pour l'exploitation des menus produits forestiers 2008/2009, le conseil Municipal décide d'organiser un tirage au sort pour la distribution des emplacements le mardi 23/12/08.

Pouvoir est donné à Mr DELCROIX Jean-Claude pour l'organisation de ce tirage au sort.

3- Hussigny :

L'Assemblée prend connaissance du courrier de la commune d'Hussigny l'avisant de la vente de la totalité de sa forêt située sur le territoire de VANNES LE CHATEL.

Ni le prix ni les modalités de cette transaction ne sont fixées.

Le Conseil Municipal d'URUFFE décide de s'intéresser à cette cession pour acquérir tout ou partie de cette forêt afin d'augmenter le patrimoine communal.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ce dossier et signer tout acte utile.

4- Travaux en forêt :

L'Assemblée prend connaissance du programme de travaux en forêt proposé par l'ONF et présenté par Mr DELCROIX Jean-Claude.

Les travaux portent sur les parcelles 21,22,24,25,26 et 27 pour une vente de bois façonnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2009 :

- Vente des futaies de la coupe façonnées, parcelles : 21,22,24,25,26 et 27.
- Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre : toutes essences, diamètre minimum à 1,30 m : 35 cm
- Autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'ONF et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire ou du responsable du service commercial de l'ONF.

Et : - Cession de bois de chauffage à l'unité du produit des autres bois (menus produits forestiers) aux habitants de la commune. Le prix du stère est fixé à 3,00 € HT.

INSEE :

Suite au recensement effectué en 2003, l'INSEE communique aux communes les résultats officiels de la population légale qui atteint pour URUFFE 350 habitants. Les nouveaux habitants du Jadinos ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre.

EPCI :

L'Assemblée prend connaissance de l'arrêté interpréfectoral pris le 25/11/2008 relatif à l'adhésion de la commune de BLÉNOD LES TOUL à la Communauté de communes de l'EPCI de COLOMBEY LES BELLES.

DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal, conformément à ses engagements précédents, n'accède pas à la demande de subvention du lycée Majorelle concernant un voyage scolaire (élève concerné : Jean-René FAYS).

DIVERS :

- Remerciements de la famille de Mme André LEVACQUE pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Mme LEVACQUE.
- Résultats de l'enquête de l'agence de bassin Rhin-Meuse sur l'eau : ces résultats ont été envoyés à toute la population.
- Vœux 2009 de différentes administrations et communes.
- Vœux 2009 envoyés à la commune par Mr GENTAIRE Roger.
- Les vœux à la population auront lieu le samedi 10/01 à 11 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 55 mn.